

**Décision n° 2024-92 du 24 octobre 2024
donnant délégation de signature de la directrice de la direction technique Territoires et ville,
ordonnateur secondaire**

La directrice de la direction technique Territoires et ville,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, notamment l'article 9 ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2021-63 du 8 juillet 2021 portant désignation d'ordonnateurs secondaires au sein du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2024-14 du 30 janvier 2024 portant organisation du Cerema ;

décide

Article 1

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 1 pour :

- constater les droits et obligations ;
- liquider les recettes et émettre les ordres de recouvrer ;
- engager, liquider et ordonnancer les dépenses ;
- certifier le service fait.

Article 2

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 2 pour :

- valider les demandes d'achat de l'ensemble de la direction ;
- valider les demandes d'émissions de titres de recettes.

Article 3

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 3 pour donner les ordres de liquidation relatifs aux :

- relevés d'opérations pour les cartes achats ;
- relevés d'opérations pour les cartes affaires ;
- certificats administratifs de remboursement aux agents de menues dépenses.

Article 4

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent en annexe 4 pour engager et liquider les dépenses relatives aux subventions accordées dans le cadre de l'opération « Sentiers de Nature » du Plan « Destination France 2030 » confiée au Cerema.

Article 5

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 5 pour signer les ordres de mission permanents et les ordres de mission ponctuels relatifs à des missions outre-mer et à l'étranger dans des zones classées en vigilance normale ou en vigilance renforcée au sens des préconisations du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.

Article 6

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 6 pour signer les ordres de mission ponctuels, à l'exception des missions hors du territoire France métropolitaine.

Article 7

La présente décision abroge la décision n° 2024-26 du 8 mars 2024.

Article 8

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Lyon, le 24 octobre 2024

La directrice



Annabelle Ferry

Annexe 1

- Madame Muriel Cellier, directrice de la direction de l'administration et des finances ;
- Monsieur Yann Cordet, directeur adjoint de la direction de l'administration et des finances ;
- Madame Laurence Dumontier, directrice déléguée au pilotage budgétaire ;
- Madame Anne Aeschmann, chargée de mission budget-finances ;
- Madame Malick Homand, responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Yacine Kherachi, responsable du centre financier mutualisé de Lille ;
- Monsieur Fabien Dubertrand, responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Monsieur Mehdi Benhennou, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Bron ;
- Monsieur Abdelali Hecham, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Lille ;
- Monsieur Mohamed Haigie, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Lille ;
- Monsieur Franck Prothin, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles ;
- Monsieur Olivier Beauvils, adjoint au responsable du centre financier mutualisé de Saint-Médard-en-Jalles.

Annexe 2

- Monsieur Thomas Plantier, directeur adjoint ;
- Madame Delphine Vincent, directrice du développement et adjointe à la directrice.

Au sein de la Direction déléguée aux ressources de Lyon

- Monsieur Christophe Bétin, directeur délégué et secrétaire général adjoint du Cerema ;
- Monsieur Guillaume Isa, directeur délégué adjoint ;
- Monsieur Jean-Claude Ferro, chef du service achats-budget ;
- Madame Lucie Douillard, chef du service achats-budget adjointe ;
- Madame Florence Géréma, chef du service coordination qualité formation ;
- Madame Marie-Renée Boillon, gestionnaire achats-budget ;
- Madame Nathalie Fruhauf, gestionnaire achats-budget ;
- Madame Isabelle Fusco, gestionnaire achats-budget ;
- Madame Cindy Binet, gestionnaire achats-budget ;
- Madame Dourrate Allaoui, gestionnaire achats-budget.

Annexe 3

- Monsieur Christophe Bétin, secrétaire général adjoint du Cerema et directeur délégué aux ressources de Lyon ;
- Monsieur Guillaume Isa, directeur délégué adjoint aux ressources de Lyon.

Annexe 4

- Madame Delphine Vincent, directrice du développement et adjointe à la directrice ;
- Madame Karine Debeaune, directrice du département aménagement durable, environnement et territoires.

Annexe 5

- Monsieur Thomas Plantier, directeur adjoint ;
- Madame Delphine Vincent, directrice du développement et adjointe à la directrice ;
- Monsieur Christophe Bétin, secrétaire général adjoint du Cerema et directeur délégué aux ressources de Lyon ;
- Monsieur Guillaume Isa, directeur délégué adjoint aux ressources de Lyon.

Annexe 6

- Monsieur Thomas Plantier, directeur adjoint ;
- Madame Delphine Vincent, directrice du développement et adjointe à la directrice.

Au sein de la direction

- Madame Bénédicte Mornay, pour les agents du pôle d'appui aux départements.

Au sein du département aménagement durable, environnement et territoires

- Madame Karine Debeaune, et Madame Christelle Duc pour les agents du département ;
- Monsieur Nicolas Bearez pour les agents du groupe résilience, transitions et climat ;
- Monsieur Tarik Yaïche pour les agents du groupe transition environnementale ;
- Madame Isabelle Mesnard pour les agents du groupe aménagement durable et cohésion des territoires ;
- Monsieur Nicolas Gillio pour les agents de la mission économie et territoires.

Au sein du département mobilités, espace public, sécurité

- Monsieur Stéphane Chanut et Monsieur Patrice Morandas pour les agents du département ;
- Monsieur Nicolas Nuyttens pour les agents du groupe connaissance, modélisation et évaluation des mobilités ;
- Monsieur Gêrôme Charrier pour les agents du groupe politiques et services de mobilité ;
- Madame Marion Ailloud pour les agents du groupe espace public et voirie urbaine ;
- Monsieur Bruno Levilly pour les agents du groupe ITS, trafics et régulation ;
- Monsieur Benoît Hiron pour les agents du groupe sécurité des déplacements.

Au sein du département bâtiments durables

- Monsieur Laurent Arnaud, Monsieur Richard Polette et Monsieur Cédric Lentillon pour les agents du département.